

A partir du vendredi 15 Octobre les tests PCR et Antigéniques ne seront remboursés que dans les cas suivants

CAS CONCERNÉS PAR LA PRISE EN CHARGE	A vérifier par l'infirmier et à préciser sur la <u>fiche de transmission</u>	<i>Justificatif demandé</i> par la CPAM à fournir au laboratoire
Les mineurs âgés de moins de 18 ans*	<i>Date de naissance sur pièce d'identité</i>	<i>non</i>
Les personnes symptomatiques	<i>Ordonnance</i>	<i>Ordonnance datant < 48h (renouvelable non valide)</i>
Les personnes avec intervention planifiée	<i>Ordonnance</i>	<i>Ordonnance mentionnant l'intervention et le délai de réalisation du test</i>
Les personnes ayant une contre-indication vaccinale	Certificat	<i>Certificat de contre-indication vaccinale (formulaire Cerfa)</i>
Les personnes vaccinées	<i>Certificat de vaccination complet (papier ou application tousanticovid)</i>	<i>non</i>
Les personnes ayant un certificat de rétablissement	<i>Résultat de test positif de + de 72h et moins de 6 mois.</i>	<i>non</i>
Les personnes « cas contact » notifiées par la CPAM*	<i>SMS ou mail de l'assurance maladie</i>	<i>non</i>
Les élèves cas contact de plus de 18 ans	<i>Courrier de l'éducation nationale</i>	<i>Courrier de L'Education Nationale</i>
Les personnes ayant un TAG positif de moins de 48h	<i>Résultat du test</i>	<i>Résultat TAG positif <48h</i>

EN TANT QU'IDE, LA LOI STIPULE QUE VOUS ETES GARANTS DE LA VERIFICATION DE CES DONNEES ET DE LEUR TRANSMISSION AU LABORATOIRE

En l'absence de ces informations ou documents, le test ne sera pas remboursé. Il ne sera enregistré et réalisé que s'il est accompagné d'un règlement par **chèque** à l'ordre du laboratoire **d'un montant de 34.29 euros**